

## Les violences au sein des établissements et services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

**Disciplines concernées :** anthropologie, criminologie, droit, histoire, médecine, psychologie, science politique, sciences de l'éducation et de la formation, sociologie...

### Contexte général

Depuis les travaux du psychiatre John Bowlby menés dans les années 1950 dans des orphelinats britanniques, jusqu'aux récentes recherches sociologiques conduites auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance (Lacroix et al., 2021), les études universitaires consacrées aux violences subies et/ou commises par les mineurs pris en charge comme par les professionnels de la protection de l'enfance se sont multipliées<sup>1</sup>. Ces dernières décennies, ces violences ont également fait l'objet d'un fort intérêt de la part des instances de la protection de l'enfance elles-mêmes, et notamment de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) : mission Violence (1988-2010)<sup>2</sup> ; notes sur la prévention et la gestion des situations de violence (en 2005, 2007, 2009 et 2015) ; missions d'évaluation et de contrôle de la mise en œuvre de ces dispositions, etc.

La question des violences est particulièrement saillante au sein des établissements et services de la PJJ, qu'il s'agisse de structures du secteur public ou du secteur associatif habilité (SAH), liées au milieu ouvert, au placement, à l'insertion professionnelle ou à la détention. La violence est en effet souvent pensée comme « inhérente aux institutions » qui prennent en charge les jeunes sous main de justice (Youf, 2014), dans la mesure où « ces adolescents, mais aussi les adultes qui les encadrent, comme les organisations institutionnelles, portent potentiellement en eux des formes de violence que les situations dans lesquelles ils sont placés – l'obligation de cohabiter en milieu clos par exemple – sont susceptibles d'attiser » (Phaure, 2014). Dès lors, la PJJ a progressivement érigé une véritable doctrine autour de la notion de « contenance éducative »<sup>3</sup>, entendue comme un moyen de bannir la violence des professionnels, mais aussi de prévenir et de gérer au quotidien les actes violents des jeunes pris en charge.

Dans ce contexte particulier où les professionnels doivent apprendre à travailler constamment avec la violence, en cherchant à la limiter mais sans pouvoir complètement l'éradiquer, il semble utile de continuer à interroger les violences juvéniles, pour mieux les comprendre. La DPJJ souhaite ainsi améliorer les connaissances sur les situations dans lesquelles des jeunes pris en charge par les structures éducatives de la PJJ deviennent violents, et exposent ainsi les autres jeunes et les professionnels à un climat violent et à des situations de violences.

### Axes de recherches

---

<sup>1</sup> Pour un aperçu de l'intérêt grandissant pour cette thématique, voir Cécile Renault et Bérangère Dejean (dir.), *Enfance et violence : la part des institutions publiques*, Rapport du Défenseur des droits, 2019, 98 pages.

<sup>2</sup> Alors installée au sein du Centre national de formation et d'études de la Protection judiciaire de la jeunesse (CNFE-PJJ), devenu en 2008 l'École Nationale de la PJJ (ENPJJ).

<sup>3</sup> DPJJ, « La contenance éducative », *Documents thématiques à l'appui des pratiques professionnelles*, 2017, 21 pages.

Les recherches proposées viseront à affiner les connaissances autour des formes hétérogènes des violences commises par les jeunes, et pourront pour ce faire explorer certains axes de recherche que nous suggérons ici à titre indicatif : les perceptions que les jeunes ont de ces expériences de la violence (Axe 1), les causes multiples des passages à l'acte violent (Axe 2) ou encore le rôle de la violence dans les modalités de la prise en charge et dans la suite du parcours des jeunes (Axe 3).

### *Axe 1 – Les expériences juvéniles des violences*

Les définitions de la violence ont évolué dans le temps, et varient considérablement selon que l'on adopte une approche juridique, psychologique ou sociologique notamment. Toujours est-il que les violences commises par les jeunes sont généralement considérées comme un « problème social » (Le Goaziou et Mucchielli, 2009), et deviennent rapidement un problème à gérer et à réguler pour les institutions en charge de ces jeunes auteurs de violences. Beaucoup d'études sur ces questions ont adopté une approche adulte-centrée, c'est-à-dire envisagée principalement par le prisme des professionnels, de leurs représentations des violences des jeunes sous main de justice et de leurs pratiques pour les prévenir. Au contraire, cet appel à projets encourage à interroger les expériences vécues et perçues par les jeunes eux-mêmes. Autrement dit, il s'agit de faire parler les jeunes de la violence et de leurs violences. En effet, ces expériences demeurent profondément subjectives, tant « ce qui peut être perçu comme violent par les uns peut ne pas en relever aux yeux d'autres personnes » (Laforgue et Rostaing, 2019). Les propositions pourront donc questionner les expériences quotidiennes et ordinaires de la violence dans les structures éducatives de la PJJ, qu'elles soient agies et/ou subies, individuelles et/ou collectives, se manifestent verbalement et/ou physiquement, et prennent des dimensions variées (morales, sexistes, sexuelles, racistes, etc.). Elles pourront explorer tout à la fois les actes violents les plus graves, qui sont a priori les plus signalés aux directions territoriales et inter-régionales et à l'administration centrale<sup>4</sup>, mais aussi les plus sanctionnés, tout comme les formes de violences les moins dicibles, celles qui paraissent communes (comme les insultes) ou restent bien souvent enfermées dans la « chape de plomb » des relations interpersonnelles (Lacroix et al., 2021), comme le harcèlement moral ou les violences sexuelles.

- Quels sont les types de violences que les jeunes et les professionnels expérimentent au quotidien ? Comment ces différentes formes de violences s'articulent-elles ?
- Quels est l'ampleur des (dés)ajustements entre ce que le droit définit comme un acte violent, ce que les établissements et services de la PJJ considèrent comme des violences à prévenir et surtout ce que les jeunes perçoivent comme de la violence ?
- Les jeunes pris en charge cherchent-ils à faire reconnaître certaines formes de violences en particulier auprès des structures éducatives ? Au contraire, résistent-ils aux moyens de prévention et de gestion de la violence mis en place par les professionnels ?
- Certains actes violents sont-ils banalisés par les jeunes, autant que par les professionnels ? Dans quelle mesure la violence peut-elle alors être perçue « comme un mode incontournable de régulation des tensions » (Simon, 2023) ?

---

<sup>4</sup> En 2020, 560 incidents avaient été signalés à l'administration centrale, en hausse de 53 % par rapport à 2018. Ils concernaient en premier lieu et de manière non exclusive des violences contre les professionnels (246 cas, 44%), puis contre les jeunes PJJ (170 cas, 30%) ou contre des tiers (167 cas, 30%). Ces cas sont signalés à la DPJJ car considérés comme « les plus graves », car portant une atteinte « à l'intégrité physique ou psychologique » des mineurs et des professionnels ou « à la continuité de la prise en charge éducative » (note du 13 février 2015). Source : DPJJ-Cellule Transversale d'Appui au Pilotage, « Exploitation et analyse des incidents signalés », 2020, 109 p.

## Axe 2 – Les causes multiples et imbriquées des violences

Dans l'optique d'approfondir la compréhension de ces différentes formes de violences des jeunes pris en charge par la PJJ, cet appel à projets encourage à mener des enquêtes qui cherchent à saisir – et si possible à articuler – les causes individuelles, familiales, sociales, institutionnelles et contextuelles de ces violences. En effet, les recherches sociologiques soulignent d'abord que la perception juvénile de la violence « ne se comprend qu'au travers du passé social et familial » (Lacroix et al., 2021). Les phénomènes de violences observés, racontés et/ou signalés au fil des enquêtes pourront donc être réinscrits dans les parcours biographiques et dans les trajectoires de prise en charge institutionnelle des jeunes. Les travaux de psychologie démontrent également que le passage à l'acte violent s'explique autant par des conflits internes aux jeunes que par des sollicitations externes (Houssier, 2009). Un intérêt particulier pour le contexte immédiat de la survenue des violences et pour les interactions qui y conduisent pourra notamment être développé. Enfin, si la prévention et la gestion « des situations de violence fait partie intégrante de la réalité professionnelle des acteurs de la PJJ » (Berkaoui et Durand, 2014), chaque type de structure éducative peut engendrer des formes spécifiques de violences. Par exemple, l'auto et l'hétéro-agressivité se retrouvent plus souvent dans les lieux de privations de liberté (Rongé, 2010), les violences psychologiques dans le « huis clos » des familles d'accueil et les violences physiques dans les foyers pour adolescents (Lacroix et al., 2021).

- Existe-t-il des liens entre la répétition de certaines formes de violences et l'exposition antérieure à des violences au sein de l'entourage familial (Bronsard, 2019)? Quel rôle jouent les normes sociales de l'adolescence, et notamment les enjeux de domination masculine, qui se sont forgées tout au long du parcours de ces jeunes (dans leurs entourages familiaux, amicaux ou scolaires)?
- Certains contextes sont-ils plus propices à transformer les violences subies par des mineurs en danger en violences agies par des jeunes désormais considérés comme dangereux (Derivois et Pétry, 2014)?
- Certaines structures éducatives semblent davantage concernées par le signalement d'incidents jugés « graves »<sup>5</sup>, mais qu'en est-il pour les formes plus ordinaires de violence?

## Axe 3 – Les effets des violences sur les parcours institutionnels des jeunes

Les recherches proposées pourront enfin étudier plus directement la place qu'occupent les violences dans les trajectoires des jeunes suivis par la PJJ. La prise en charge – éducative ou judiciaire – de ces violences impacte en effet souvent le parcours institutionnel des jeunes qui en sont les auteurs. Dès lors, les propositions pourront s'intéresser aux réactions des jeunes face aux pratiques de gestion des actes violents par les équipes de professionnels. Qu'ils soient éducateurs, psychologues, professeurs ou encore infirmiers par exemple, les différents professionnels présents dans les structures de la PJJ n'ont ni les mêmes missions, ni les mêmes objectifs face aux violences juvéniles (Monod, 2009 ; Bronsard et al., 2011). Pour autant, il est attendu d'eux « qu'ils soient en mesure sinon d'éradiquer, du moins de contenir, d'encadrer, de canaliser la violence des jeunes » (Jeanne, 2010). Qu'elles soient « immédiates et situationnelles » ou plus « collectives et informelles » (Farcy-Collon, 2016), ces différentes réponses peuvent avoir pour effet d'apaiser les violences (Le Run, 2009), mais comportent certaines limites. Les recherches pourraient notamment s'intéresser aux pratiques adoptées

---

<sup>5</sup> En 2020, les incidents signalés provenaient à 25 % des Établissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM), à 20 % des permanences, services et unités éducatives auprès des tribunaux (PEAT, SEAT, UEAT) et à 19 % des unités éducatives d'hébergement collectif ou diversifié (UEHC/UEHD). Source : DPJJ-CTAP, « Exploitation et analyse des incidents signalés », 2020.

face aux cas les plus graves, qu'elles incitent à des réponses médicales (médication ou hospitalisation) ou à des réponses judiciaires (et notamment pénales). Toutes ces réponses institutionnelles face aux violences peuvent produire des changements de structures pour les jeunes, et donc de la discontinuité dans la prise en charge<sup>6</sup>.

- Comment les jeunes perçoivent-ils à la fois la gestion en urgence de la survenue des violences et le travail socio-éducatif de prévention des violences à plus long terme ?
- Quelles conséquences les actes violents peuvent-ils avoir sur la relation éducative avec les professionnels, pour les jeunes auteurs comme pour les jeunes victimes de violences ? Dans quels cas constituent-ils « un empêchement à la prise en charge » (Brugère, 2014) ?
- La prise en charge socio-éducatif permet-elle de canaliser les violences des jeunes ? Au contraire, les jeunes sortent-ils des dispositifs en maintenant le niveau de violence qui était le leur au moment de leur prise en charge, voire en aggravant leurs passages à l'acte ?

### Recommandations générales

Dans la sélection des projets, la DPJJ sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- Le fait d'envisager le recueil de données dans différents types d'établissements et de services la PJJ (milieu ouvert, placement, insertion professionnelle et/ou détention).
- La faisabilité des enquêtes et l'anticipation des questions d'accès aux terrains, auprès des professionnels autant que des jeunes.
- La dimension pluridisciplinaire de la proposition, qu'il s'agisse de la composition de l'équipe et/ou des approches théoriques et empiriques adoptées.
- L'apport général à la connaissance des phénomènes étudiés, autant que la contribution aux réflexions autour des politiques publiques et des pratiques de terrain.
- Des recherches-actions sont tout à fait envisageables dans le cadre de cet appel à projets.

#### **Durée de la recherche**

À déterminer avec l'équipe candidate, mais le projet ne pourra excéder 24 mois.

#### **Budget de la recherche**

Le budget alloué à ce projet est de 60 000 euros.

#### **Livrables attendus**

Un rapport de recherche de 80 pages, hors annexes.

Une synthèse de 10 pages (principaux résultats des enquêtes).

#### **Modalités de candidature**

Le dossier (contenu dans **un seul document, au format PDF**) se composera, dans cet ordre :

---

<sup>6</sup> En 2020, sur 246 cas de violences contre des professionnels signalés à la DPJJ, 177 ont mené à un dépôt de plainte, 29 à un défèrement et 18 à une détention provisoire. Source : DPJJ-CTAP (2020).

- d'un résumé (1 page maximum),
- du projet (10 pages maximum, police Times New Roman, taille 12 et interligne simple),
- du dossier administratif et financier,
- de la présentation de l'équipe de recherche (CV d'1 page maximum par membre), de la structure porteuse et des éventuels partenaires.

Dans cette proposition, doivent figurer la présentation des enjeux du projet, son dispositif méthodologique, la population d'enquête ciblée, les terrains envisagés et le dispositif éthique et déontologique adopté.

Le dossier finalisé sera envoyé à Alice Simon, responsable du Pôle Recherche, à ces deux adresses :

[serc.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr](mailto:serc.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr) et [alice.simon@justice.gouv.fr](mailto:alice.simon@justice.gouv.fr) **avant le 11 août 2023.**

Un accusé de réception vous sera envoyé.

### Modalités de sélection

Chaque proposition sera évaluée par des membres du Conseil scientifique de la DPJJ, du Service Évaluation, Recherche et Contrôle (SERC), de son Pôle Recherche et de différents bureaux compétents de l'administration centrale.

Les résultats de cette sélection vous seront communiqués, et une convention sera ensuite signée entre la DPJJ et la structure portant le projet retenu.

<b>Bibliographie indicative</b>
---------------------------------

- ✓ **BERKAOUI** Akli et **DURAND** Michel-Pierre, « Face à la violence. Quelles réponses en formation ? », *Les Cahiers Dynamiques*, 2014/2 (n° 60), p. 111-122.
- ✓ **BRONSARD** Guillaume, *Étude médico-psychologique d'adolescents placés en Centre Éducatif Fermé en France*, Rapport final, Université de Bretagne Occidentale et CHU de Brest, septembre 2019, 72 pages.
- ✓ **BRONSARD** Guillaume et al., « Les Maisons de l'adolescent ont-elles une place spécifique dans le traitement de la violence ? », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 2011/59 (n° 2), p. 99-102.
- ✓ **BRUGÈRE** Stéphane, « La violence qui protège. Pour une psychogenèse de la violence », *Les Cahiers Dynamiques*, 2014/2 (n° 60), p. 60-69.
- ✓ **DERIVOIS** Daniel et **PÉTRY** Philippe, « Du jeune en danger au jeune violent, le jeu des institutions », *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, 2014/1 (n° 89), p. 25-40.
- ✓ **FARCY-CALLON** Léo, « La violence en Centre éducatif fermé : enjeux et traitement institutionnel », *Le Sociographe*, 2016/4 (N° 56), p. 11-24.
- ✓ **GILLOT** Chantal, « Instance de médiation dans le traitement de la violence en ITEP (septembre 1997 - avril 2007) », *Psychologie clinique*, 2010/30, p. 27-33.
- ✓ **HOUSSIER** Florian, « Métapsychologie de la violence », *Enfances & Psy*, 2009/4 (n° 45), p. 14-23.
- ✓ **JEANNE** Yves, *Dépasser la violence des adolescents difficiles. Le pari de l'éducation*, Toulouse, Érès, « Connaissances de la diversité », 2010, 240 p.
- ✓ **LACROIX** Isabelle, **CHAÏEB** Sarra, **DIETRICH-RAGON** Pascale et **FRECHON** Isabelle, « La violence sous protection. Expériences et parcours des jeunes récemment sortis de placement », *Documents de travail*, Ined, n°263, juin 2021,
- ✓ **LAFORGUE** Denis et **ROSTAING** Corinne (dir.), *Violences et institutions. Réguler, innover ou résister ?*, Paris, CNRS Éditions, "CNRS Alpha", 2019, 254 p.

- ✓ **LECAPLAIN** Patrick, « Jeunesse à risques et dysfonctionnements des services de la protection de l'enfance : comment penser les pratiques d'accompagnement de jeunes désignés comme violents ? », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, 2009, n°7.
- ✓ **LE GOAZIOU** Véronique et **MUCCHIELLI** Laurent (dir.), *La violence des jeunes en question*, Nîmes, Champ Social Éditions, « Questions de société », 2009, 150 p.
- ✓ **LE RUN** Jean-Louis, « Introduction. Pourquoi la violence ? », *Enfances & Psy*, 2009/4 (n° 45), p. 10-13.
- ✓ **MONOD** Guillaume, « Pourquoi la violence renaît-elle de ses cendres ? », *Enfances & Psy*, 2009/4 (n° 45), p. 60-70.
- ✓ **PHAURE** Frédéric, « Faire institution pour ne pas faire violence », *Les Cahiers Dynamiques*, 2014/2 (n° 60), p. 54-59.
- ✓ **RONGÉ** Jean-Luc, « Prévenir la violence institutionnelle : les "dysfonctionnements" dans un CEF de la PJJ à Savigny-sur-Orge », *Journal du droit des jeunes*, 2010/9 (N° 299), p. 37-45.
- ✓ **SIMON** Alice, « Étude sur les effets psychosociaux de l'enfermement », DPJJ-Pôle recherche, 2023.
- ✓ **YOUF** Dominique, « Prévenir, contenir et analyser les situations de violence », *Les Cahiers Dynamiques*, 2014/2 (n° 60), p. 4-5.